

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2024021601

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en la Mairie de Grand-Aigueblanche en séance publique LE SEIZE FÉVRIER DEUX MILLE VINGT QUATRE À DIX-NEUF HEURES sous la présidence de Monsieur André POINTET.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs

ARNAULT Jacqueline, BON Françoise, BRUNIER Thierry, CANET Laurent, CHATAGNIER Didier, DELAPIERRE René, GUILBERT Agnès, KALIAKOUDAS Evelyne, MARIANI Michel, MATHIS Marc, MIBORD Josiane, MORIN Jean-Yves, NIEMAZ Jean-Louis, PIANI Alain, POINTET André, RICHIER Maryse, ROSSETTI-COCHEME Sandrine, ROUX-MOLLARD Alain, VICHARD Daniel.

Date de convocation
9 février 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 24

POUVOIRS : BERLIOZ Pascaline donne pouvoir à RICHIER Maryse, JAY Hélène donne pouvoir à BON Françoise, NANTET Laetitia donne pouvoir à MIBORD Josiane, PERCEVAL Christophe donne pouvoir à ARNAULT Jacqueline, TISSOT Christian donne pouvoir à ROSSETTI-COCHEME Sandrine.

ABSENTS : CHANOIR Jessica, HURET Edith, PARMENTIER Marlène.

Madame Sandrine ROSSETTI-COCHEME est élue secrétaire de séance.

OBJET : Installation de caméras de surveillance – Aigueblanche – Demande de financement de la phase 1

Dans le cadre du projet d'installation de caméras de surveillance à Aigueblanche ; il est proposé au Conseil d'autoriser le Maire à solliciter différents financeurs qui pourraient accompagner la collectivité, à savoir :

- La Préfecture dans le cadre du FIPD 2024
- La Région au titre de l'installation d'un système de sécurisation sur les espaces publics

Le montant de l'installation de la phase 1 est de 30 113.08 € HT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet lié à l'installation de 18 caméras de surveillance dont 11 sur la voie publique. Les secteurs sont les suivants :

PHASE 1

- Grande rue direction D990
- Centre-Ville
- Groupe scolaire Henri Raffort – restauration scolaire

PHASE 2

- Rue du Plan du Truy
- Rond-point D97
- Rond-point place du 8 mai 1945
- Avenue Morel – chemin des loisirs

APPROUVE le coût prévisionnel et le plan de financement de l'opération

DEMANDE à la Préfecture, dans le cadre du FIPD 2024, ainsi qu'à la Région, d'allouer à la commune les subventions les plus hautes possibles pour la réalisation de l'opération

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune

AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à cette demande.

DIT que cette dépense sera prévue au budget 2024.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Le Maire




André POINTET